

Novembre 2025

# Debout



Journal de la Fédération des Employés et Cadres FO

N°192

Congrès  
*Bourg-en-Bresse*

# ON LÂCHE RIEN !



# L'aide aux aidants : un véritable enjeu pour les branches professionnelles

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans.

Nous renforçons notre soutien aux aidants au travers de notre action sociale et nous proposons spécificités des branches professionnelles :

- **des solutions d'hébergement ou de répit** (avec la plateforme téléphonique Orizea, les séjours Vivre le Répit en Famille® et le service SOS-Répit©),
- **des bilans de prévention santé** (dans les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco),
- **l'accès à des acteurs associatifs** (l'Association française des aidants, la Compagnie des aidants ou le Relais des aidants),
- **des services d'information et d'écoute** (l'antenne téléphonique Allo Alzheimer).

Pour plus d'informations



**AG2R LA MONDIALE**

Épargne  
Retraite  
Santé  
Prévoyance

# UN CONGRÈS D'UNITÉ ET DE MOBILISATION ON LÂCHE RIEN !

*On ne lâche rien !  
Tel fut le mot d'ordre de ce  
58<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des  
Employés et Cadres FO, tenu  
à Bourg-en-Bresse. Retraites, Sécu,  
conditions de travail...  
La FEC FO est prête pour  
les rapports de force à venir.*

*Sébastien BUSIRIS  
Secrétaire général*



M. Degois

**P**rès de 1100 militants et délégués de la Fédération des Employés et Cadres FO, issus de toute la France et de tous les secteurs de la fédération, se sont réunis en Congrès au parc des expositions de Bourg-en-Bresse du 28 au 31 octobre 2025. Un moment fort de démocratie syndicale, des débats intenses et des échanges fraternels autour des grands enjeux qui nous rassemblent. Une réussite surtout rendue possible par l'investissement sans faille des militants de l'Union départementale de l'Ain et du personnel de la Fédération des Employés et Cadres.

## **Des instances renouvelées, une équipe déterminée**

Ce 58<sup>e</sup> Congrès a été l'occasion de renouveler ensemble les instances de la Fédération des Employés et Cadres FO et de ses onze Sections Fédérales Professionnelles. Après l'adoption à la quasi-unanimité du rapport d'activité par plus de 320 syndicats représentés, j'ai eu l'honneur d'être réélu Secrétaire général à 98 % des votes. Ce mandat, c'est à la fois une fierté, une responsabilité et une promesse : celle de ne rien céder. Gérald Gautier, issu de la Section Commerce et VRP, a lui été élu comme Trésorier général à plus de 99 % des votes, en remplacement de Serge Feuga, faisant valoir ses droits à une retraite bien méritée. >>>

*Un moment fort de  
démocratie syndicale, de  
débat intenses et d'échanges  
fraternels.*

*La feuille de route des  
revendications  
pour les 4 prochaines années  
est claire.*

*Nous sommes prêts  
à construire le rapport  
de force pour défendre nos  
revendications.*

## **Des feuilles de route claires pour quatre ans de combat**

Cette semaine de Congrès a également permis à chacune des Sections Fédérales Professionnelles d'établir sa feuille de route pour les quatre années à venir, tout comme la Fédération des Employés et Cadres FO, grâce à une Résolution générale adoptée à la quasi-unanimité. Une des principales revendications de notre Fédération continuera d'être la défense de notre modèle social dit «à la française» né à l'après-guerre grâce notamment aux militants syndicaux du Conseil National de la Résistance.

## **Abrogation de la réforme des retraites, défense et protection de l'assurance chômage et de notre Sécurité sociale**

Alors que nous fêtons les 80 ans de la Sécurité sociale, les militants de la FEC FO se sont succédé à la tribune pour rappeler leur attachement indéfectible à notre Sécu ainsi que notre opposition à toute tentative de mise à mal de la Sécu de 45, mais aussi de la MSA, que certains voudraient regrouper avec le régime général. Les militants de la FEC ont également été nombreux à rappeler notre opposition à la retraite à 64 ans et notre revendication d'abrogation - et non de décalage ou de suspension - de cette injuste et inutile réforme. Il a également été rappelé, dans les interventions,

notre opposition à la réforme de l'assurance chômage dont nous revendiquons le retrait, et notre demande du rétablissement total des droits des salariés grandement affaiblis par la dernière réforme. Les congressistes ont également rappelé nos revendications concernant les salaires et le pouvoir d'achat ainsi que notre rejet des politiques d'austérité qui creusent les inégalités et détruisent les droits des salariés.

## **Prêts ensemble pour le rapport de force**

Dans une résolution générale (que vous trouverez en pages centrales), les plus de 1000 congressistes ont rappelé notre attachement à notre liberté et à notre indépendance. Ils se disent prêts à construire, ensemble, le rapport de force, inéluctable aujourd'hui, pour faire entendre nos revendications.

Les militants de la FEC repartent de Bourg-en-Bresse plus déterminés que jamais à faire vivre les valeurs de lutte et de revendication de notre fédération et de notre organisation syndicale.

Soyons fiers de nos valeurs, soyons fiers de nos différences, soyons rebelles. Soyons libres, indépendants et déterminés ! C'est plus qu'une formule : c'est notre feuille de route pour les quatre années à venir.

***A suivre !***

## **Sommaire**

Remerciements	6	Renouvellement de nos instances fédérales	33
Ouverture du Congrès Professionnelles	8	Intervention Frédéric Souillot	37
Conférences Nationales	20	Tables rondes	38
Résolution générale	21	Intervention Thomas Porcher	43
Merci à ceux qui partent	31	Adoption de la résolution générale	44

JEC INFOS Mensuel d'information des Sections de la Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE • Directeur de la publication : Sébastien Busiris • Mise en page : Tanguy du Couëdic • Conception : Marc Degois • Mise en page, photos et illustrations © FEC FO • CPPAP : 0725 S 08226 • Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE • 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91 • Photogravure : Le Sphinx • Impression : Imprimerie FRAZIER (Paris).



*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLESIA**  
Assureur d'intérêt général

Un grand

# merci aux équipes !

Un grand Congrès, c'est d'abord une grande organisation : des semaines, des mois de préparation, de coordination et d'engagement. De la logistique, des coups de main, des imprévus à la pelle, et toujours ce même esprit de solidarité et de bonne humeur.

**U**n immense merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré, souvent dans l'ombre, pour faire de ce rendez-vous une vraie réussite collective. Merci aux équipes de l'Union Départementale FO de l'Ain, et à son Secrétaire général Saïd Andaloussi, d'avoir relevé - et gagné - le pari d'accueillir notre

Congrès à Bourg-en-Bresse. Merci au personnel de la FEC FO qui n'a compté ni ses heures ni son énergie pour que tout se déroule au mieux. La FEC FO remercie également nos partenaires, les équipes du Parc des Expositions Ainterexpo et les responsables des stands, qui ont contribué à faire de ce 58<sup>e</sup> Congrès une réussite à la fois sur le plan de l'organisation et de la convivialité.

**01**  
bien sûr, le département de l'Ain, terre d'accueil de notre Congrès

**1072**  
le nombre de congressistes

**320**  
le nombre de mandats représentant tous les départements et Sections

**11 & 19**  
Fédérations et Unions Départementales représentées

**3 000**  
repas servis (et plus) pour les déjeuners du mardi au jeudi

**01**  
un pouce cassé



# AÉSIO mutuelle, votre partenaire prévention

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et la santé au travail sont de puissants leviers pour renforcer le dialogue social au sein des organisations.

## Notre conviction :

En plaçant les conditions de travail au cœur des échanges, le dialogue social gagne en sens, en utilité et en efficacité. Il s'appuie sur des sujets concrets, vécus au quotidien par les salariés.

## Notre engagement :

Soutenir les organisations syndicales dans leur rôle clé : représenter les salariés, structurer les discussions autour du travail réel, identifier les leviers d'amélioration et négocier des accords utiles et ancrés dans les réalités du terrain.

## Notre ambition :

Faire de la santé au travail un pilier de la dynamique sociale, en nourrissant la légitimité des échanges, en favorisant la prévention, la reconnaissance et la recherche de solutions partagées.

## Notre objectif :

Transformer le dialogue social en un véritable moteur d'évolution des conditions de travail, en renforçant la confiance, l'engagement et la performance collective.

## L'accompagnement d'AÉSIO mutuelle pour les partenaires sociaux

Forte de son expérience et de son expertise en matière de prévention et de dialogue social, AÉSIO mutuelle se positionne comme un partenaire des organisations syndicales pour les accompagner dans leurs missions. En effet, depuis de nombreuses années AÉSIO mutuelle forme et sensibilise les militants au travers :

- D'un cycle de webinaire dédiés pour informer et donner des pistes pour agir en tant qu'élu, militant et représentant du personnel. Ces « matinales prévention » ont pour objectifs :
  - D'outiller les partenaires sociaux pour qu'ils soient acteurs et vecteurs de bonnes pratiques en matière de santé au travail et de QVCT.
  - Donner accès aux participants à des experts en santé au travail pour répondre à leurs questions.
- Des interventions ou tables rondes sur mesure avec la collaboration d'experts à destination des confédérations et fédérations.
- Des animations prévention lors d'évènements.



## AÉSIO mutuelle en chiffres :



**2,3** millions d'adhérents



Plus de **3 000**  
collaborateurs



Plus de **240**  
agences en France



**32** recommandations ou  
labellisations de branche :  
**21** en santé et **11** en prévoyance



**Votre Chargée de  
relation partenariat**

**Marine PREVOT**  
07 72 34 71 82  
marine.prevot@aesio.fr

[aesio.fr](https://www.aesio.fr)




AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n°775 627 391 dont le siège social est 173 rue de Bercy 75012 Paris.  
©GettyImages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 25-205-014

**AÉSIO  
MUTUELLE**

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui

# Nous étions

Plus de 1 000, 1 072 camarades exactement s'étaient donné rendez-vous au 58<sup>e</sup> Congrès de la FEC FO, du 27 au 31 octobre 2025 au parc des expositions de Bourg-en-Bresse. Au menu, travail en Conférence professionnelle pour les Sections Fédérales, interventions en plénières, votes pour le renouvellement des instances des Sections Professionnelles et fédérales. À l'issue de cette semaine riche en rencontres



1 022 militants inscrits et plus de 320 mandats représentant tous les départements et Sections Fédérales. Les Secrétaires généraux de 11 Fédérations et de 19 Unions Départementales étaient également présents, illustrant l'importance de l'unité et du travail collectif entre Fédérations et UD.

# mille, et plus

et en débats, les Sections et la Fédération se sont dotées de leurs résolutions, véritables feuilles de route pour nos prochaines actions. L'organisation parfaite grâce au travail des camarades de l'Union Départementale FO de l'Ain, au sein du comité d'organisation, tout comme la présence de nos partenaires et des animations locales, ont largement contribué à la qualité des échanges et au dynamisme collectif.





# A la tribune

Mardi 28 toute la journée, les prises de parole se sont succédé en plénière.

Après la validation des mandats et la remise des documents, le Congrès s'ouvrait avec les allocutions d'Isabelle Maistre, première adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse, de Saïd Andaloussi, Secrétaire général de l'UD FO de l'Ain, avant la présentation du rapport moral et d'activité par Sébastien Busiris, Secrétaire général, du rapport financier par Serge Feuga, Trésorier général et du rapport de la Commission de Contrôle, suivis par les interventions des militants. La journée se terminait par les votes du rapport moral et d'activité, du rapport financier et des modifications statutaires.





# Le Congrès est lancé !



« Voir cette salle pleine de militants, c'est une fierté pour notre département et pour nos camarades. »

Saïd Andaloussi,  
Secrétaire général de  
l'Union départementale  
FO de l'Ain

M. Degois



« Les valeurs de solidarité  
et de fraternité



*« Un Congrès, c'est plus qu'un moment statutaire, c'est un temps de respiration collective, d'écoute et d'engagement. »*

Serge Feuga,  
Trésorier général  
de la FEC FO

*« Dans une période d'instabilité politique, nous avons plus que jamais besoin de vos voix et de vos combats. »*

Isabelle Maistre,  
première adjointe au Maire  
de Bourg-en-Bresse

*ne sont pas des mots. Elles se vivent ici, entre militants. »*

Sébastien Busiris,  
Secrétaire général de la FEC FO

Tradition respectée : la parole était ouverte pour chaque camarade mandaté.



# 52 prises de parole

C'est un record, et un moment fort de démocratie syndicale : 52 intervenants se sont succédé à la tribune pour porter témoignage de leur action, de leurs convictions ou propositions. Un grand merci à chacun et chacune d'entre eux.

(voir page suivante)





Florian MARIOTTINI, Assurances 13, Section des Assurances – Frédéric GALLOIS, FO Solocal, Section Presse Edition Publicité – Nicolas MONTEILLE, Organismes sociaux 63, Section des Organismes sociaux – Thierry HAGEAUX, Services 80, Section des Services – Philippe ROCHETEAU, OSDD 85, Section des OSDD – Hélène DELASALLE, Services 80, Services – Georges DE OLIVEIRA, SNACI, Section des Assurances – Pascal SORIN, Banque Île-de-France, Section Crédit – Jocelyne BAUSSANT-HEBERT, OSDD 79, Section des OSDD – Nadia FERRANTE, Commerce 59, Section Commerce & VRP – Guillaume COMMENGE, SNPEP, Section Presse Edition Publicité – Pascal ALBERT, Services 75, Section des Services – Isabelle THIEBAUT, UGECAM Nord-Est, Section des Organismes sociaux – Marjorie FROGER, Commerce 77, Section Commerce & VRP – Frédéric NICOLAS, Assurances 54, Section des Assurances – Laurent WEBERT, Organismes sociaux 92, Section des Organismes sociaux – Patrick FORGE, Commerce 42, Section Commerce & VRP – Bruno JUSTET, SNPEP, Section Presse Edition Publicité – Patrick HEBERT, OSDD 44, Section des OSDD – Robert BERAUD, Services 13, Section des Services – Sadia AIT-MOUHOU, Banques de Lille, Section Crédit – Nathalie AUBERT, Commerce 54, Section Commerce & VRP – Aurélie TAVERNIER, Commerce 34, Section Commerce & VRP – Robert JOURDIN, OSDD 45, Section des OSDD – Laurence GILBERT, SNEPAT, Section des Services – Ghezala KRIBA, Syndicat des Banques de Lille, Section Crédit – Loïc BARBOUX, OSDD 49/35/73, Section



Derrière chaque discours,  
un combat, un engagement,  
un partage.



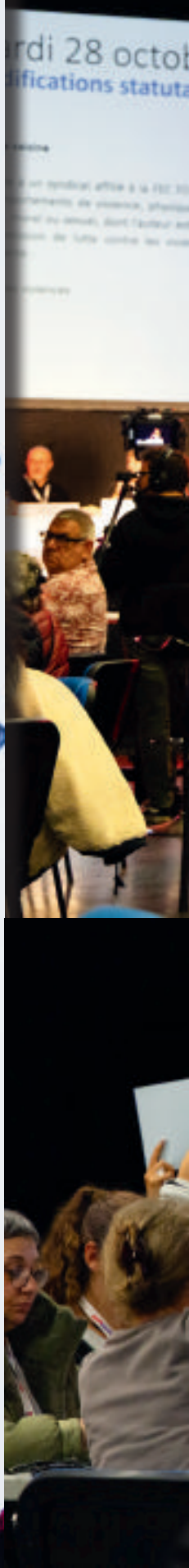
des OSDD – Sylvie TESTI, Services 34, Section des Services – Franck HAUSNER, Organismes sociaux 06, Section des Organismes sociaux – Eric FRANCAVILLA, Groupama Méditerranée, Section des Organismes Agricoles – Christine YAMANI, SNFOMTSIE, Section des OSDD – Frédéric LE GRIEL, Groupama Rhône Alpes Auvergne, Section des Organismes Agricoles – Nora NIDAM, Organismes sociaux 75, Section des Organismes sociaux, Nicolas FAINTRENIE, Services 75, Section des Services – Alexandre SEIFERT, Syndicat des Banques de Lille, Section Crédit – David MALEZIEUX, Commerce 01, Section Commerce & VRP - Agnès CAMPANELLA, OSDD 04, Section des OSDD – Eric CAPLAIN, SPSCN 92, Section des Personnels sédentaires des Cies de Navigation – Béatrice SURJUS, Organismes sociaux Languedoc Roussillon, Section des Organismes sociaux – Anthony KERDREUX, OSDD 49, Section des OSDD – Frédéric NEAU, Organismes sociaux 49, Section des Organismes sociaux – Béatrice CLUZEL, Services 12, Section des Services – Claire GUELMANI, OSDD RP, Section des OSDD – Gérard GAUTIER, Commerce 75, Section Commerce & VRP – Fabien REINERT, Banques 80, Section Crédit – Muriel BLANCHART, Services 78, Section des Services – Mireille HERRIBERRY, Banques de Pau, Section Crédit - Carole PRIOULT, Commerce 93, Section Commerce & VRP – Christian MONNIER, Banques de Lille, Section Crédit – Pierre NARRAN, Organismes sociaux 40, Section des Organismes sociaux – Mathieu MARECHAL, Services 69, Section des Services – Didier HOTTE, Groupe Retraités FEC.

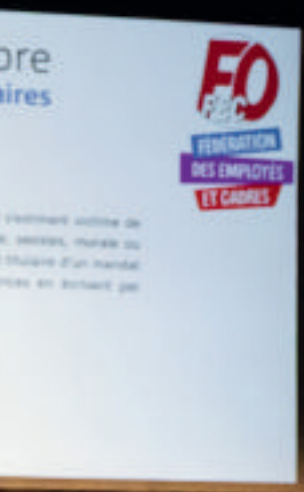
# Vote des rapports moral et financier



SI TU NE  
CHERCHES  
PAS  
L'INESPÉRÉ,  
TU NE  
TROUVERAS  
RIEN

Héroïque





Les délégués ont approuvé le rapport moral et d'activité, le rapport financier ainsi que les modifications statutaires.



**Un moment fort  
de la vie démocratique  
fédérale**

# Ouverture des Conférences Nationales Professionnelles

Mercredi matin ont démarré les Conférences Nationales Professionnelles dans les salles réservées aux différentes Sections. Au programme : échanges nourris sur les grandes problématiques du moment - conditions de travail, salaires, protection sociale, intelligence artificielle ... - mais aussi rédaction des résolutions qui guideront l'action des Sections pour les quatre prochaines années. Un travail collectif de construction programmatique suivi par les élections des instances.





# RÉSOLUTION GÉNÉRALE

**Une résolution générale de détermination et de combat.** Reflet des travaux des militants, le Congrès a adopté à l'unanimité (avec 1 abstention et 2 contre) sa résolution générale, véritable feuille de route de la FEC FO pour les quatre prochaines années.

Confirmant l'attachement indéfectible de la fédération aux principes de la Charte d'Amiens de 1906 et à sa devise historique « Pain, Paix, Liberté », l'orientation générale choisie par les militants est claire : combattre les contre-réformes et les ordonnances travail, en s'appuyant sur l'indépendance syndicale et le rapport de force comme outils essentiels de l'action. **Le texte complet est présenté ci-dessous.**

**L**e 58<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Employés et Cadres FORCE OUVRIERE, réuni à Bourg-en-Bresse du 27 au 31 octobre 2025, **réaffirme** son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906.

**Le Congrès s'inscrit** totalement dans l'ensemble des revendications exprimées par le 25<sup>ème</sup> Congrès Confédéral et par la résolution du CCN des 24 & 25 septembre 2025 en réaffirmant la détermination de la CGT-FO à combattre les contre-réformes, les ordonnances travail et à défendre le droit des salariés.

**Pour le Congrès**, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la négociation et la pratique contractuelle, toujours fondées sur le rapport de force, sont les outils essentiels. Les libertés syndicales, de négociation et le droit de grève sont inti-

mement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.

L'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, Eglises et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT-FORCE OUVRIERE qui a toujours défendu le pluralisme syndical, les valeurs de la République une et indivisible et plus particulièrement, le principe de laïcité.

**Le Congrès fait sienne** la déclaration de Léon Jouhaux, un des fondateurs de Force Ouvrière, prix Nobel de la paix en 1951 : « toute guerre est un attentat contre la classe ouvrière. Elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à nos revendications ».

**Le Congrès se félicite** de la lettre du Secrétaire général de la Confédération au Président de la République relative à la situation à Gaza, rappelant que FO appelle au cessez-le-feu et à la libération des otages, en pré-

cisant notamment : aucun chemin vers la paix ne peut s'ouvrir tant que continueront les bombardements et le blocus de Gaza.

**Le Congrès rappelle** que notre devise « Pain, Paix, Liberté » est l'engagement historique de Force Ouvrière.

## CONTRE LA GUERRE ET POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS

**Le Congrès s'oppose** à l'intégration et à l'instrumentalisation des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

**Le Congrès condamne** la volonté gouvernementale de poursuivre la politique d'économie de guerre par l'intermédiaire d'une loi de programmation militaire de 413 milliards, au détriment des services publics, des rémunérations et des acquis sociaux. Ce sont les travailleurs et plus généralement la population la plus précarisée qui en paient le prix fort.

**Le Congrès condamne** toutes les répressions notamment contre les jeunes, les travailleurs et les militants syndicalistes se mobilisant pour la paix. **Il condamne** toute répression judiciaire et disciplinaire contre ceux qui utilisent leur liberté d'expression.

## AUGMENTER LES SALAIRES, SUPPRIMER LES INÉGALITÉS

**Le Congrès de la FEC**, dans le contexte d'une inflation constante, **se prononce** pour une large campagne d'information et de mobilisation en faveur d'une augmentation significative des salaires pour tous.

Chaque jour plus encore, les inégalités de rémunération se creusent, entraînant de plus en plus de salariés dans la précarité et la misère.

10 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté alors que le patrimoine des 500 plus grosses fortunes de France a été multiplié par 14 en 5 ans, passant de 80 milliards à 1 128 milliards d'euros et que les aides aux entreprises sans contrôle et sans contrepartie, sont devenues le premier poste du budget de l'Etat avec 210 milliards d'euros par an. La théorie du ruissellement est donc un leurre !

**Pour le Congrès de la FEC**, l'augmentation générale des salaires demeure une revendication prioritaire. Il en est de même des pensions, des retraites, des *minima* sociaux, de l'allocation adulte handicapé, de l'instauration d'une prime de transport obligatoire pour tous les salariés, et d'un SMIC équivalent à 80 % du salaire médian.

**Le Congrès exige** une sortie du cadrage budgétaire imposé par les tutelles de l'Etat en matière de politique salariale (MSA, Sécurité sociale, France Travail...).

**Le Congrès constate** qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'écart continue à être impor-

tant, et ce, au détriment des femmes. Par conséquent, **il exige** l'application des mesures existantes en matière d'égalité professionnelle sous contrainte légale.

**Le Congrès condamne** l'individualisation des salaires, au détriment des augmentations collectives. Cette arme patronale est génératrice d'inégalités de traitement. Elle vise à opposer les salariés entre eux et à nuire à toute solidarité.

**Le Congrès revendique** le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs. **Il réaffirme** son attachement à la branche professionnelle et son rôle de négociation des salaires *minima* hiérarchiques.

**Le Congrès condamne** les diverses mesures d'exonération de cotisations sociales et fiscales, au nom de la réduction du coût du travail qui conduisent à la fin du salaire différé, fondement même de la Sécurité sociale et de tous les régimes paritaires comme l'AGIRC-ARRCO et le régime d'assurance chômage.

## DÉFENDRE LES CONVENTIONS COLLECTIVES

**Le Congrès rappelle** que les conventions collectives doivent s'appliquer, de manière pleine et entière, à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, **le Congrès s'oppose** à toute tentative de remise en cause des dispositions conventionnelles, droits collectifs des salariés et à toute fusion de conventions collectives.

**Il exige** le retour de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

**Il exige** des délais d'extension raccourcis des accords collectifs, en particulier des accords salariaux.

## EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

**Le Congrès exige** une réelle politique de réindustrialisation favorisant l'activité et l'emploi.

**Le Congrès réaffirme** la primauté du CDI à temps plein **et condamne** le recours abusif aux CDD, notamment d'usage, à l'intérim et aux CDI intérimaires, à l'alternance, au temps de travail partiel imposé et au temps de travail modulé, et plus généralement tous les contrats précaires.

**Le Congrès refuse** une politique entièrement focalisée sur la baisse du coût du travail et sur l'austérité, généralisant la précarité, allant même jusqu'à s'attaquer au statut du salarié et à son emploi.

**Le Congrès dénonce et condamne** tous les plans de suppressions d'emplois, et plus particulièrement dans les groupes. **Il souligne** que des entreprises affichant des bénéfices et ayant obtenu des milliards d'aides publiques n'ont pas hésité à licencier par milliers.

**Le Congrès exige** l'interdiction des licenciements et le

remboursement par les entreprises qui licencient, des aides publiques qu'elles ont perçues.

**Le Congrès apporte** son soutien à toutes les actions de lutte contre les suppressions d'emplois et fermetures de sites.

**Il dénonce** les recours à la rupture conventionnelle collective (RCC) dans les groupes ou entreprises du secteur privé ainsi que la mise en place d'accords de performance collective. **Il s'inquiète** de l'arrivée de la GEPP, conçue pour favoriser les suppressions d'emplois.

**Le Congrès dénonce** tous les dispositifs (COG, ANI, fusions/mutualisations...) qui prévoient de supprimer des milliers de postes dans les différents régimes de protection sociale.

**Le Congrès condamne** l'ubérisation du monde du travail généralisant l'auto-entrepreneuriat contraint.

**Le Congrès exige** le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches en CDI de droit commun à temps plein.

**Le Congrès exige** le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement, gage d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

**Le Congrès revendique** l'instauration d'une pénalité financière, à la hauteur minimum des exonérations obtenues, pour chaque suppression d'emploi effectuée par des entreprises affichant des résultats positifs ou appartenant à un groupe affichant des résultats positifs. Cette pénalité devrait être reversée à la Sécurité sociale et au régime d'assurance chômage.

**Le Congrès revendique** l'abrogation de la loi sur la formation professionnelle de septembre 2018, qui à travers France compétences et les URSSAF organise la mainmise de l'Etat sur la formation professionnelle au détriment des salariés. **Le Congrès dénonce** la gestion administrative des OPCO contraire au paritarisme de la formation, et qui organise un vaste détournement des fonds de la formation professionnelle continue.

La formation professionnelle doit être un droit effectif garanti et financé au service de l'émancipation des travailleurs, pas aux logiques patronales de rentabilité.

**Le Congrès exige** l'arrêt de l'*e-learning* au profit des formations qualifiantes et/ou diplômantes en présentiel et leur prise en compte dans les classifications et la grille des salaires.

**Le Congrès exige** que tous les moyens soient mis en œuvre pour maintenir dans l'emploi les travailleurs devenant des salariés en situation de handicap.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Le Congrès dénonce** l'introduction de l'Intelligence Artificielle par les employeurs, lorsqu'elle est le prétexte à une destruction de l'emploi, à une augmentation de

la charge de travail et à la dégradation des conditions de travail impactant la santé mentale et physique des salariés.

**Le Congrès rappelle** que l'utilisation de l'IA participe à son propre apprentissage et est donc un sujet de destruction, de suppression et de mutation des emplois de demain. L'IA doit être utilisée au service de l'émancipation des travailleurs et de leur promotion.

**Le Congrès propose** l'ouverture de négociations au niveau des branches et au niveau interprofessionnel.

## DÉFENDRE LA PROTECTION SOCIALE ET NOTRE SALAIRE DIFFÉRÉ

### DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE

A l'heure où nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale,

**Le Congrès affirme** son attachement à la Sécurité sociale mise en place à la sortie de la guerre par les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945, grâce au travail de Georges Buisson, Secrétaire général de notre Fédération puis Secrétaire confédéral, à l'origine, le 24 juillet 1945, de l'avant-projet d'ordonnance.

**Il rappelle** que la Sécurité sociale de 1945 est un outil de progrès social et de solidarité collective. **Il réaffirme** la nécessité du respect des valeurs qui ont contribué à son instauration. En ce sens, **le Congrès rappelle** que la Sécurité sociale n'est pas basée sur une pratique d'équité, mais sur la solidarité des travailleurs qui garantit un égal accès aux soins et prestations, conformément au principe énoncé : « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ».

**Le Congrès considère** que toutes les mesures prises ces dernières années ainsi que celles en préparation, ne poursuivent qu'un seul objectif : détruire les fondements de la Sécurité sociale de 1945.

**Le Congrès exige** l'arrêt des suppressions de postes imposées par milliers par les COG **et revendique** les embauches nécessaires en CDI conventionnels pour faire face aux charges de travail. La réduction continue d'effectifs a pour conséquences la dégradation des conditions de travail du personnel et la détérioration du service dû aux assurés sociaux, aux allocataires et aux cotisants, se traduisant par la fermeture de nombreux centres et points d'accueil, ainsi que par des retards importants dans le paiement des prestations et le traitement des dossiers. Elle conduit à des regroupements d'activités, des mutualisations, des fusions, qui entraînent la déstructuration de tous les régimes et la remise en cause des organismes de plein exercice.

**Le Congrès dénonce** la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> octobre 2025, du « plan de transformation de l'assurance maladie » par la CNAM avec la complicité de l'UCANSS. Le transfert des agents du service du contrôle médical et le transfert autoritaire de ces derniers dans les CPAM concentrent

aujourd'hui les tentatives d'anéantissement de la Sécurité sociale et de ses personnels. Il s'agit de la remise en cause de l'indépendance des décisions des praticiens en matière de prolongation d'indemnités journalières, d'affections de longue durée, d'attribution de pensions d'invalidité, etc. pour soumettre celles-ci à des critères comptables dans le cadre de l'austérité.

**Le Congrès revendique** le retour à l'indépendance du service médical de l'assurance maladie des CPAM et de ses missions.

**Le Congrès dénonce** la réduction des prestations entraînant une augmentation du reste à charge pour l'assuré.

**Le Congrès rappelle** son opposition à toute modulation des allocations familiales en fonction des revenus et à la mise en place de l'Allocation Unique.

**Le Congrès dénonce** la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale **et demande** la suppression de la CSG qui, en se substituant à la cotisation sociale, remet en cause le salaire différé. Contrairement à la cotisation sociale, l'impôt n'ouvre aucun droit et sa réaffectation à la Sécurité sociale n'est pas garantie.

**Le Congrès exige** l'arrêt de la politique d'exonération des cotisations patronales (plus de 77 milliards d'euros en 2025 contre 30 milliards en 2021) qui contribue à « fabriquer le déficit de la Sécu » **et demande** le remboursement intégral des sommes correspondantes.

**Le Congrès s'oppose** à toute remise en cause des cotisations sociales accident du travail / maladie professionnelle qui déresponsabilise le patronat et déséquilibre le régime.

**Le Congrès rappelle** son attachement au guichet unique de la MSA, permettant un service unique de qualité à ses ressortissants. Ce service de proximité passe par la présence d'agences locales et le remplacement en CDI de tous les départs.

**Le Congrès s'oppose** à un régime unique de protection sociale et à toute remise en cause du régime agricole (MSA) qui est le deuxième régime de protection sociale en France. Il est le seul à avoir des administrateurs élus par et parmi ses ressortissants, dont les salariés agricoles actifs et retraités.

**Le Congrès réaffirme** son attachement à la Sécurité sociale avec ses quatre branches (maladie intégrant les accidents du travail - maladies professionnelles, vieillesse, famille et recouvrement) **et revendique** son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail. **Il rappelle** qu'il ne s'agit pas d'une charge, mais du salaire différé des travailleurs qui leur confère un droit de propriété et une garantie pour l'avenir.

**Le Congrès rappelle** son opposition à la loi «Hôpital, Patients, Santé et Territoires» (HPST) et la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS). **Le Congrès condamne** cette politique qui conduit à la fermeture de services et établissements de santé.

Au nom du tiers payant généralisé, elle s'attaque aux

principes fondamentaux de la Sécurité sociale :

- en transformant les caisses de Sécurité sociale en courroie de transmission de l'Etat au travers des Agences Régionales de Santé ;

- en confiant au Gouvernement (au lieu de la Sécurité sociale) le pilotage des négociations sur les tarifs des médecins ;

- en « territorialisant la politique conventionnelle », selon les propres termes du projet, pour permettre une « déclinaison régionale » ; c'en serait fini de l'égalité au plan national ;

- en ouvrant la voie aux « objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie ».

En conséquence, **le Congrès exige** l'abrogation de la loi Touraine.

**Le Congrès s'oppose** au projet de loi de financement de la Sécurité sociale en cours de négociation et à toutes lois qui imposeraient des économies à tous les régimes de protection sociale et une perte de droits pour les assurés.

## DÉFENDRE NOS SYSTÈMES DE RETRAITE

**Le Congrès exige** l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Ni suspension, ni décalage !

**Le Congrès rappelle** que ses principales revendications sont toujours d'actualité :

- le maintien des 42 régimes, dont le maintien de toutes les prérogatives de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire, régime spécial de Sécurité sociale contre le régime universel par points ;

- le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;

- la réduction de la durée de cotisation dans la perspective du retour à 37,5 années pour une retraite à taux plein ;

- le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et le maintien des 6 derniers mois pour le secteur public ;

- le maintien de la prise en compte de toutes les périodes d'affiliation, qu'elles soient cotisées ou validées ;

- un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) ainsi qu'une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;

- le maintien des droits familiaux et conjugaux ;

- le maintien de la réversion adossée aux régimes existants et dans ses droits actuels.

**Le Congrès exige** le retour de la demi-part fiscale attribuée aux retraités isolés et aux veufs/veuves.

**Le Congrès refuse** la mise en place d'un système unique de retraite par points conduisant à une retraite

à *minima*. Il rend fictif tout âge légal de départ à la retraite, dissout toute notion de durée de cotisation pour tous et rend imprévisible, pour le salarié, le calcul de sa pension à l'approche de sa retraite. Il ouvre encore et toujours plus grande la voie à un système par capitalisation et aux fonds de pension.

**Le Congrès dénonce** les hausses successives de la CSG, la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 %, le gel des pensions qui sont des attaques du pouvoir d'achat des retraités.

### MUTUELLES, INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE et COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

**Le Congrès dénonce** les conséquences de la transposition des directives assurantielles européennes en droit français dans le code de la mutualité qui, en imposant d'importantes marges de solvabilité, ont provoqué et accentué le processus de regroupement des mutuelles, de mutuelles d'assurance, d'institutions de prévoyance, ce qui a conduit à de nombreux plans sociaux, des suppressions de postes, de nombreuses réorganisations, donc de la mobilité forcée et une dégradation importante des conditions de travail. Tout cela au prétexte de pérennisation des structures de compétitivité et de rentabilité.

**Le Congrès dénonce** les décisions des pouvoirs publics à ouvrir les appels d'offres de PSC (contrats santé de la fonction publique et des ministères) livrant ainsi en pâture les organismes de complémentaire santé à une *start-up* capitalistique (ALAN) et aux grands groupes d'assurance maladie, ce qui les fragilisent, menace leur avenir et celui de leurs salariés.

**Le Congrès exige** de véritables garanties de maintien dans l'emploi pour les salariés de la Mutualité et des groupes de protection sociale, ainsi que le maintien de leur convention collective respective.

**Le Congrès dénonce** le traitement infligé aux salariés des services de soins et d'accompagnement mutualistes, aussi bien au niveau salarial qu'au niveau des conditions de travail.

**Le Congrès condamne** l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, et notamment son article 1, sur la généralisation de la complémentaire santé obligatoire des salariés du privé qui, avec la mise en place de garanties collectives à *minima*, aboutit à la création de surcomplémentaires santé à la charge exclusive du salarié. L'ANI remet en cause les différentes Conventions Collectives Nationales, le maintien des branches professionnelles et les négociations paritaires au niveau de ces branches.

Par ailleurs, **le Congrès condamne** la fiscalisation de la participation employeur sur la cotisation des contrats collectifs santé induite par l'ANI qui précarise un peu plus les salariés.

**Le Congrès revendique** le retour de la clause de

désignation pour les contrats santé et prévoyance, seule garantie d'une véritable mutualisation des risques au niveau des branches.

**Le Congrès revendique** que les cotisations des contrats santé soient exprimés en pourcentage des salaires, garantie d'une véritable solidarité.

**Le Congrès dénonce** la marchandisation croissante de la santé et l'abandon progressif des valeurs de la Sécurité sociale au profit de logiques assurantielles.

### RECONQUÉRIR NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

**Le Congrès exige** l'abrogation de la loi pour le plein emploi qui a créé France Travail au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette loi n'a d'autres objectifs que celui de l'abaissement du coût du travail, la casse de l'assurance chômage et du service public de l'emploi, ignorant la préoccupation du travailleur privé d'emploi d'accéder à un vrai travail avec un vrai salaire.

**Le Congrès exige** le retrait du décret sanction du 30 mai 2025, qui permet la suppression partielle ou totale du revenu de remplacement des demandeurs d'emploi et de l'allocation RSA, privant des milliers de familles de tous moyens de subsistance.

Pour répondre à l'objectif du Gouvernement de passer sous la barre de 5 % de chômeurs, on passe d'une logique d'accompagnement des demandeurs d'emploi, à une logique de contrôle et de radiation.

**Le Congrès s'oppose** fermement à la chasse aux chômeurs et **refuse** tout travail gratuit imposé par ce décret.

**Le Congrès se félicite** de la suppression annoncée de la lettre de cadrage dans le cadre d'une future négociation d'assurance chômage.

**Pour le Congrès**, un haut niveau de protection sociale basée sur la solidarité reste un des droits fondamentaux des travailleurs.

**Le Congrès exige** l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 15 novembre 2024 imposée par le Gouvernement qui sanctionne les demandeurs d'emploi notamment les plus précaires et **exige** un retour aux règles de la Convention d'Assurance Chômage du 14/04/2017 négociée par nos interlocuteurs sociaux.

**Le Congrès est très préoccupé** par la situation des travailleurs saisonniers et des travailleurs précaires (intérimaires, CDD...) dans la mesure où ils ont de plus en plus de mal à atteindre les 6 mois d'affiliation et, par conséquent, ne peuvent plus recharger leurs droits.

**Le Congrès condamne et s'oppose** à la volonté gouvernementale qui met en œuvre, en outre, une économie de plusieurs milliards d'euros sur le dos des chômeurs, notamment par le retour de la dégressivité, le plafonnement des allocations, la suppression des possibilités de cumul salaire/allocations et les modifications des modes de calcul du montant de l'allocation.

**Le Congrès dénonce** une réforme qui s'en prend aux victimes, ceux qui ont été licenciés, et non aux coupables, ceux qui licencient !

Face à un chômage de masse, **le Congrès continue d'exiger** le renforcement des moyens de France Travail, tant en matériels qu'en effectifs par des embauches en CDI et la requalification de tous les emplois précaires en CDI à temps plein. **Le Congrès condamne** la suppression des 515 emplois annoncés dans le projet de Loi de Finances 2026.

**Le Congrès exige** le retour de « l'anonymat » pour les agents de France Travail afin d'assurer leur sécurité.

**Le Congrès combat** toute remise en cause des emplois et **exige** la ré-internalisation de toutes les activités sous-traitées et l'intégration dans France Travail des salariés de ces entreprises sous-traitantes.

**Le Congrès revendique** le retour à la gestion paritaire du régime d'assurance chômage et de la part salariale de la cotisation sociale.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**Le Congrès dénonce** l'individualisation des relations sociales au travers de politiques d'atteinte d'objectifs souvent assorties d'évaluations professionnelles, les exigences de productivité ainsi que les organisations de travail imposées par les employeurs qui sont à l'origine de la dégradation constante des conditions de travail. Le nombre croissant de RPS et suicides de salariés, ainsi que toutes les formes de harcèlement, dans tous les secteurs d'activité, publics et privés, attestent d'une souffrance majeure au travail.

Pour améliorer la situation des travailleurs le plus rapidement possible, **le Congrès revendique** l'extension du tableau des maladies professionnelles aux risques psycho-sociaux.

Ainsi, **le Congrès condamne** les politiques de restructuration, centralisation, mutualisation, fusion, externalisation, mise en franchise qui en découlent, conduisant à la dégradation des conditions de travail des personnels en place et à une augmentation inquiétante des risques psychosociaux.

**Le Congrès s'oppose** à toute augmentation de la durée légale du travail, aujourd'hui à 35 heures, et **revendique** la réduction du temps de travail hebdomadaire sans diminution de salaire et la suppression du forfait-jours.

**Le Congrès rappelle** aux employeurs leurs obligations légales quant à la protection de la santé et sécurité des salariés au travail qui est de leur responsabilité exclusive. Ces derniers tentent de la transférer sur l'encadrement, voire sur les salariés non-cadres, en particulier par des accords dérogatoires.

**Le Congrès rappelle** son attachement au repos dominical et son opposition à la banalisation et à la généralisation du travail du dimanche et en soirée. **Il exige** l'abro-

gation de la loi Mallié, de l'amendement Debré du décret du bricolage, de la loi Macron et du décret Sapin qui organisent la généralisation du travail dominical et du travail de nuit, dégradant les conditions de travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, mettant en danger la santé mentale et physique des travailleurs.

**Le Congrès appelle** l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens mis à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical, du travail de nuit et du travail «en soirée» voulue par le patronat et les pouvoirs publics, et accompagnée par les mêmes qui soutiennent la loi «Travail», sans baisse de rémunération pour les salariés.

**Le Congrès revendique** le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche, essentiel pour préserver l'équilibre familial.

**Le Congrès revendique** le maintien des jours fériés non travaillés.

**Le Congrès exige** le maintien des décrets historiques, locaux, qui visent à réduire le travail le dimanche et les jours fériés.

**Le Congrès revendique** la taxation des contrats courts et **condamne** le recours aux CDD, à l'intérim, au temps de travail partiel imposé, au temps de travail modulé, ainsi qu'au travail des jours fériés. **Il revendique** l'abrogation de la journée dite « de solidarité » et toute mise en place de dispositifs de même nature.

**Le Congrès dénonce** les politiques patronales et gouvernementales à l'encontre, notamment, des femmes et des jeunes, qui visent à faire du CDI à temps complet l'exception et du CDD la règle.

**Le Congrès condamne** toute forme de travail précaire. En matière de relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, **le Congrès exige** le respect des dispositions législatives et réglementaires du travail, ainsi que l'application concrète des dispositifs juridiques existants aux relations interentreprises.

**Le Congrès considère** que le télétravail doit rester un mode d'organisation de travail parmi d'autres, il ne saurait devenir la norme ou être généralisé, car il contribue à l'isolement du salarié.

**Le Congrès rappelle** les réserves de la FEC à la mise en place du télétravail, dès lors qu'il s'inscrit dans la déréglementation et qu'il est imposé au salarié. **Le Congrès considère** essentiel pour les salariés concernés par cette nouvelle forme d'organisation du travail, d'exiger le maintien de toutes les garanties collectives, et de leur apporter des garanties en termes de conditions de travail, de respect du temps de travail et de prise en charge par l'employeur de toute dépense nécessaire à l'exercice professionnel. **Le Congrès exige** l'égalité de traitement entre les salariés sur site et ceux en situation de télétravail.

**Le Congrès exige** la garantie du maintien des postes de travail individuels sur leur site d'origine pour tous les salariés en télétravail.

Par conséquent, **le Congrès exige** qu'aucune mesure de

télétravail ne puisse être mise en place dans les entreprises sans la négociation préalable d'un accord de branche et/ou d'entreprise, afin d'éviter les dérives, visant à garantir les mêmes droits à tous les salariés, y compris en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail et prévoyant des contreparties financières.

**Le Congrès condamne** la mise en concurrence des salariés entre eux et la destruction du statut de salarié au nom de l'utilisation de l'automatisation, de la numérisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle en vue d'augmenter la productivité et les profits au détriment de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail et des services.

**Le Congrès réaffirme** l'importance de l'indépendance des médecins du travail **et dénonce** les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale et leur remplacement par des médecins généralistes libéraux n'ayant aucune connaissance de l'entreprise ni des postes de travail, voire sur certains types de visites par des personnels infirmiers.

**Il demande** le rétablissement de la visite médicale annuelle **et rappelle** l'importance du rôle du médecin du travail, et notamment de sa présence dans les instances dédiées.

**Il condamne** les différentes lois qui organisent la « mort » des services de Santé au Travail avec la dégradation de la prise en charge de la santé au travail des salariés. Après la suppression du *numerus clausus*, **le Congrès se prononce** pour une ouverture plus large de l'accès aux études de médecine selon des modalités claires et équitables. **Le Congrès se prononce également** pour un renforcement de l'attractivité de la spécialité de Médecine et Santé au Travail, totalement absente dans la loi du 2 août 2021, afin de faciliter le recrutement, à terme, de médecins du travail.

**Le Congrès alerte** sur la destruction de la prévention en santé au travail et le risque de dégradation de la santé des salariés. **Il rappelle** que la santé au travail repose sur l'action conjointe de l'ensemble des professionnels : médecins, infirmiers, ergonomes, psychologues, assistants et techniciens de santé au travail dont la complémentarité est essentielle. Le manque de moyens et la perte de sens du travail qui fragilisent la prévention, limitent la détection des risques et mettent en danger la santé physique et mentale des travailleurs.

**Le Congrès exige** le retour du CHSCT et des délégués du personnel dans leurs prérogatives.

## COMBATTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LUTTER POUR L'ÉGALITÉ !

**Le Congrès rappelle** que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire : «à travail égal, salaire égal». La retraite étant le miroir des inégalités cumulées de toute une vie professionnelle, **le Congrès s'indigne** que la retraite moyenne des femmes soit inférieure à

celles des hommes d'environ 35 %.

**Il revendique** la requalification du temps partiel imposé en temps plein, l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires et aux stagiaires.

**Le Congrès souligne** l'importance de l'action syndicale en faveur de l'emploi salarié des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Par conséquent, **il encourage** la négociation d'accords sur cette question, tant au niveau de la branche professionnelle, qu'au niveau de l'entreprise.

**Le Congrès se prononce** contre tout accord inférieur au pourcentage prévu par la loi en matière d'emploi direct de personnes en situation de handicap.

**Le Congrès revendique** le droit à un vrai salaire, un vrai travail, une réelle formation permettant l'évolution professionnelle, **exige** une totale accessibilité pour les salariés en situation de handicap, **et dénonce** la diminution programmée des ressources de l'AGEFIPH.

**Il rejette** toute discrimination à l'embauche, **il demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap. **Il exige**, pour ces dernières, le retour à l'intégralité du statut de salarié protégé et le maintien de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) comme critère d'accès à une retraite anticipée.

**Le Congrès rappelle** que la lutte contre toutes les formes de discrimination dont sont victimes les salariés, les chômeurs, les retraités et les militants syndicaux, ainsi que la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes font partie intégrante de l'action syndicale. Au plan social, l'objectif d'égalité doit être général et absolu : depuis l'accès à l'emploi jusqu'aux retraites en passant par les conditions de travail, l'organisation du travail, les évolutions de carrière, les salaires ou l'accès à la formation professionnelle.

**Le Congrès revendique** des droits supplémentaires en faveur des salariés en situation de proche aidant, tels que : jours supplémentaires de congés, horaires aménagés, non-discrimination, etc.

## LIBERTÉ SYNDICALE

**Le Congrès réclame** la libération de tous les militants syndicaux et ouvriers condamnés de par le monde, persécutés pour avoir manifesté, milité pour la création de syndicats libres et indépendants.

**Le Congrès réaffirme** sa condamnation de toutes les lois qui affaiblissent les prérogatives et le rôle des Institutions Représentatives du Personnel et des syndicats de salariés (loi sur la représentativité, la loi travail et les ordonnances Macron qui mettent en péril le syndicalisme confédéré et celle relative «au dialogue social et à l'emploi»). **Il en exige** l'abrogation.

**Le Congrès revendique** le retour à la liberté totale de

désignation des délégués syndicaux et représentants syndicaux au CSE, ainsi qu'à la liberté de négocier en application de la recommandation de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

**Le Congrès s'oppose** à toute réforme qui remet en cause les prérogatives syndicales en matière de négociation.

**Le Congrès condamne** toutes les tentatives d'entrave à l'exercice de l'activité syndicale **et dénonce** les tentatives d'expulsion des syndicats des Bourses du Travail. De même, **le Congrès de la FEC FO soutient** tous les militants syndicaux faisant l'objet de mise en cause judiciaire à l'occasion de leur activité syndicale.

**Le Congrès revendique** une véritable protection de tous les salariés élus, désignés et/ou mandatés dans toutes les structures paritaires.

**Le Congrès condamne** les autorisations de licenciement accordées par le ministère du Travail alors qu'elles ont été rejetées par les inspections du travail locales.

**Le Congrès condamne et combattra** fermement les atteintes et entraves répétées au droit de grève, au fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel, notamment au travers de la tentative de remise en cause des seuils sociaux et des prérogatives des Instances de Représentation du Personnel et de leurs moyens, ainsi que les pressions, harcèlements et procédures de licenciement exercées contre nos militants. Grâce au combat mené par Force Ouvrière, la limitation du nombre de mandats successifs a été abrogée.

**Le Congrès revendique** la libre présentation de candidat(e)s par les syndicats aux élections professionnelles.

**Le Congrès rappelle** son attachement au fait que seules les organisations syndicales puissent déposer des listes de candidats au premier tour des élections professionnelles, **et condamne** d'avance toute remise en cause de ce principe.

**Le Congrès exige** l'abrogation et le retrait de toutes les dispositions (loi et ordonnance) qui visent à remettre en cause l'existence même du syndicalisme libre et indépendant.

Afin de conforter la liberté syndicale et la liberté de négociation, **le Congrès de la FEC appelle** solennellement à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIERE, passant par un effort accru de création d'implantations syndicales et de syndicalisation.

**Le Congrès exige** la suppression des décrets liberticides notamment sur le fichage syndical et l'abrogation de la loi Sécurité globale. **Le Congrès condamne** la loi dite séparatisme du 24/08/2021 qui remet en cause la liberté d'association.

**Le Congrès dénonce** l'accroissement vertigineux de l'oppression sur les organisations syndicales et les porteurs de mandats **et appelle** à l'entraide et à la solidarité entre tous les camarades Force Ouvrière.

## DÉVELOPPEMENT ET SYNDICALISATION

**Le Congrès affirme** la nécessité d'une présence accrue sur le terrain, principe fondamental du développement syndical. **Il souligne** l'intérêt d'utiliser tous moyens de communication, dont les réseaux sociaux.

**Le Congrès affirme** que le développement est un axe prioritaire pour notre organisation syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, et nécessaire au rapport de force.

La mobilisation de l'ensemble des militantes et militants doit permettre d'améliorer notre représentation syndicale à travers toutes les élections à venir.

**Le Congrès appelle** tous les camarades de la FEC futurs retraités et retraités à continuer d'adhérer à l'Organisation pour participer et aider au développement de FO.

**Le Congrès donne** mandat à la Fédération pour mettre en œuvre toutes décisions et actions favorisant l'augmentation du nombre d'implantations et d'adhésions.

**Le Congrès attire l'attention** sur la nécessité impérieuse d'accroître la syndicalisation des cadres.

**Le Congrès appelle** tous ses militants à développer l'adhésion des jeunes.

## CONCLUSION

Plus que jamais, **nous, syndicats de la FEC FO, sommes déterminés** à renforcer l'organisation des travailleurs dans nos syndicats et poursuivre sans relâche notre action syndicale sur le terrain des revendications, au plus près des salariés.

**Le Congrès appelle** tous ses militants à construire le rapport de force pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier le maintien de la Sécu de 1945, l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires.

**Le Congrès considère** que seule la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction de nos revendications, permettra de faire aboutir ces revendications, et de construire le rapport de force nécessaire à la défense de l'ensemble de nos droits.

**Vive la paix !**

**Vive la liberté !**

**Vive la FEC FO !**

**Vive la CGT Force Ouvrière !**

Bourg-en-Bresse, le 31 octobre 2025

Adoptée à l'unanimité avec 1 abstention et 2 contre





« Les travaux des Sections Fédérales aboutiront à des résolutions thématiques qui orienteront leur action pour les quatre prochaines années. »

# Merci

## Trois parcours salués par la Fédération

Le soir, la FEC organisait une cérémonie en hommage au départ des camarades Serge Forest, Secrétaire de la Section Fédérale des Clercs et Employés de Notaire, Dominique Manissier, Secrétaire de la Section Fédérale des Organismes Agricoles et Laurent Weber, Secrétaire général adjoint de la FEC FO. En présence de Frédéric Souillot, Secrétaire général de la Confédération, ce moment convivial et fraternel a permis de saluer leur engagement, leur constance et leur dévouement au service de l'Organisation et de leur Section Fédérale.



## Une réforme majeure en préparation

La **directive européenne sur l'égalité de rémunération** sera transposée en France d'ici **juin 2026**. Elle impose aux entreprises une transparence inédite sur les salaires, bien au-delà de la seule égalité femmes-hommes.

Les employeurs devront **justifier objectivement chaque écart de rémunération** entre deux postes de valeur équivalente.

### Ce que prévoit la directive

- Chaque salarié pourra demander :
  - Sa **rémunération détaillée** ;
  - Les **niveaux de salaires moyens par sexe et par catégorie professionnelle** pour des emplois de même valeur.
- La transparence concernera :
  - Le  **salaire de base** ;
  - Les **rémunérations variables et complémentaires** (primes, avantages en nature, etc.).
- Les entreprises devront définir clairement les éléments entrant dans le calcul de la rémunération.

**⚠ Point d'attention** : le sort de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié reste à préciser.



### Quelles entreprises sont concernées ?

- **250 salariés et plus** : publication **annuelle** d'un rapport sur les écarts de rémunération dès **juin 2027** ;
- **150 à 249 salariés** : publication **tous les 3 ans** dès **juin 2027** ;
- **100 à 149 salariés** : publication **tous les 3 ans** dès **juin 2031** ;
- **Moins de 100 salariés** : pas d'obligation légale, mais la transparence devient un atout pour attirer les talents.



### Calendrier de mise en œuvre

- Septembre à novembre 2025 : examen du projet de loi à l'Assemblée nationale ;
- Janvier-février 2026 : publication du décret d'application ;
- Mars 2026 : lancement du portail Egapro.gouv.fr et des outils d'accompagnement ;
- Mi-2026 à début 2027 : formations et contenus pédagogiques pour les entreprises.

### Le rôle central du CSE

Les représentants du personnel seront consultés sur les écarts et les méthodes de calcul.

En cas d'écart injustifié supérieur à 5 % non corrigé sous 6 mois, une évaluation conjointe devra être organisée avec les représentants des salariés.

Le CSE devient un acteur incontournable de la transparence salariale.

### En bref :

- Consultation sur les écarts et méthodes ;
- Droit d'exiger des corrections ;
- Évaluation conjointe en cas d'écart non corrigé.

### Besoin d'accompagnement ?

Nos experts peuvent vous accompagner dans la compréhension et la mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Contactez-nous pour anticiper ces changements et préparer votre CSE à jouer pleinement son rôle.



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT

RENOUVELLEMENT  
DE NOS INSTANCES  
FÉDÉRALES

# Elections



Mercredi et jeudi matin, les Sections Fédérales se sont réunies chacune en Conférence nationale professionnelle. Après avoir débattu, puis rédigé, amendé et voté leur résolution<sup>1</sup>, chaque Section y a également élu, outre ses représentants dans les instances fédérales, ses propres instances : Secrétaire de Section et adjoint(s), Bureau et Commission Exécutive, responsables de branche... >>>



M. Degois



Chaque voix  
compte, et chaque voix  
est comptée.



# Les nouvelles instances fédérales

Les délégués ont par la suite procédé à l'élection des autres instances fédérales - le Secrétariat Fédéral, la Commission de Contrôle et la Commission des Conflits - qui piloteront, avec le Bureau Fédéral et le Conseil National (membres élus en conférences professionnelles) et la Commission Administrative (désignée après le Congrès), la FEC FO durant la prochaine mandature.

## Secrétariat Fédéral

Secrétaire général : Sébastien BUSIRIS  
 Secrétaires généraux adjoints :  
 Claire GUELMANI – Frédéric NEAU  
 Trésorier général : Gérald GAUTIER

## Les 11 Secrétaires de Section Fédérale

### Section Fédérale des Assurances :

Georges DE OLIVEIRA

### Section Fédérale des Casinos

& Clubs de jeux :

Claude FRANÇOIS

### Section Fédérale des Clercs

et Employés de Notaire :

Serge BAUMANN

### Section Fédérale Commerce et VRP :

David MALEZIEUX

### Section Fédérale Crédit (banques & sociétés financières)

Mireille HERRIBERRY

### Section Fédérale des Organismes Agricoles :

Frédéric LE GRIEL

### Section Fédérale des Organismes Sociaux :

Frédéric NEAU

### Section Fédérale des OSDD :

Claire GUELMANI

### Section Fédérale des Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation :

Eric CAPLAIN

### Section Fédérale Presse Edition Publicité :

Guillaume COMMENGE

### Section Fédérale des Services :

Nicolas FAINTRENIE

(NB : l'ensemble des résultats seront publiés dans les prochaines publications de la FEC FO.)

1. voir prochain numéro de DEBOUT

Sections	Bureau Fédéral	Conseil National
Assurances	Georges DE OLIVEIRA	Mathieu CORNILLAUD
	Loïc DUBOIS	Béatrice GATEAU
		Frédéric NICOLAS
Casinos & Clubs de Jeux	Dominique DORGUEIL	Kevin LAFON
Clercs et Employés de Notaire	Paul BRIEY	Philippe FLU
Commerce & VRP	Gérald GAUTIER	Michelle FANUCCHI
	David MALEZIEUX	Nadia FERRANTE
		Patrick FORGE
		Christophe LE COMTE
Crédit (banques & sociétés financières)		Thierry QUINTON
	Sébastien BUSIRIS	Aurélie ANGEVIN
	Mireille HERRIBERRY	Bénédicte BARAY
	Bertrand MARQUIGNON	Carole BECOT DELAUNAY
	Fabien REINERT	Damien DESCHEPPER
		Sylvie ETENEAU-CUESTA
		Eric FOGEL
		Danièle GOURDET
		Ghezala KRIBA
		Jérôme MARTY
Organismes Agricoles		Anne-Sophie PTCHELINSEFF
		Sandrine SANTOS
	Michel DANIEL	Anne-Claude DURAND
	Frédéric LE GRIEL	Eric FRANCAVILLA
		Michaël GAUJOUR
		Laure OPPE
Organismes Sociaux		Anita PASSANNANTE
		David RAFFIN
	Frédéric GARCIA	Eric BELLOUNI
	Bruno GASPARINI	Laurence DEGAND-PHILIPPOT
	Frédéric NEAU	Mylène DEPIEDS
	Nora NIDAM	Emmanuel DUMAS
		Chafik ELAOUGRI
		Franck HAUSNER
		Céline LERAY
		Nicolas MONTEILLE
		Sylvie RONCHINI
		Catherine SAVOLON
		Arnaud SPEZIANI
OSDD		Willy TICOT
		Alexandre TOTT
		Sabine VAVASSEUR
	Jocelyne BAUSSANT HEBERT	Ghislain BONNICHON
	Claire GUELMANI	Chantal CAMBOU
	Christine JUBERTIE	Patrick HARREGUY
		Vincent LANCHE
		Caroline RAYNAUD
		Chantal SAUTREUIL
		Pierrick SIMON
	Sylvie SZEFEROWICZ	
	Anne-Cécile TREGRET	
	Xavier URBAIN	
Personnels Sédentaires des Cies de Navigation	Eric CAPLAIN	
Presse, Edition, Publicité	Guillaume COMMENGE	Thierry NOLEVAL
Services	Nicolas FAINTRENIE	Robert BERAUD
	Laurence GILBERT	Muriel BLANCKART
		Béatrice CLUZEL
		Pierre-Jean FELD
	Mathieu MARECHAL	

« La feuille de route des revendications pour les 4 prochaines années est claire : abrogation de la réforme des retraites, défense et protection de l'assurance chômage et de notre Sécurité sociale qui fête ses 80 ans cette année. »

## “ Nous gagnerons sur nos revendications collectivement ”

M. Degrois

Frédéric Souillot, Secrétaire général de Force Ouvrière, a tenu à marquer par sa présence l'importance de ce 58<sup>e</sup> Congrès de la FEC FO. « Je ne pouvais être ailleurs qu'au Congrès d'une grande Fédération de la Confédération », a-t-il déclaré avant son intervention en plénière en début d'après-midi. (Extrait)

**N**ous sommes la seule confédération syndicale libre et indépendante qui n'appelle jamais à voter pour l'un ou contre l'autre.

Le budget d'austérité qui nous est présenté est la facture du quoi qu'il en coûte présentée aux travailleurs.

Nous l'avons contestée et condamnée dans la rue par la grève et la mobilisation le 18 septembre et le 2 octobre. La lettre de cadrage sur l'assurance chômage va être retirée. C'est une victoire FO !

Nous gagnerons sur nos revendications collectivement, nous sommes pour la pratique contractuelle et conventionnelle ; d'ailleurs les accords nationaux

interprofessionnels que nous avons signés le 14 novembre 2024 viennent d'être transposés dans la loi.

Fin du plafonnement des 3 mandats : victoire FO, nous avons été les seuls à porter cette revendication.

On peut avoir les meilleures revendications du monde mais pour les faire aboutir, il faut nous développer, nous implanter. Cela doit être notre, votre priorité, le développement pour la défense de notre protection sociale collective, vrai choix de société, qui a 80 ans cette année et qui doit encore exister dans 80 ans. Ce n'est pas juste l'affaire de la Section Fédérale de la Sécu, c'est notre affaire à tous ! Vive la Sécu ! Vive FO ! ■

LES JEUNES,  
LES CADRES,  
LA REPRÉSEN-  
TATIVITÉ

# Cap sur le dévelop

Salle comble, attention soutenue : le 30 octobre, trois tables rondes ont fait résonner le thème du développement syndical. Jeunes, cadres, représentativité... autant de terrains où FO prouve que le



1

Christian  
Dexemple,  
animateur

Marine Carret,  
FO CIC Ain

Élodie Papin,  
FO VYV3 Pays de  
la Loire

James Rabbitte,  
représentant irlandais  
d'UNI Jeunes

Paul Briey,  
UNI Jeunes  
Europe

2

Philippe Gensse,  
responsable syndical  
central FO Axa France

Aurélia García,  
CSSCT FO LCL

TABLE  
RONDE

1

## Les jeunes et le syndicat, c'est possible !

On l'entend souvent : les jeunes ne s'intéressent pas aux syndicats, ils ne veulent pas s'engager, ils refusent les responsabilités. Pourtant, à la FEC FO, de nombreux jeunes adhèrent, militent et prennent des mandats.

**Paul Briey, UNI Jeunes Europe, a ouvert le débat avec énergie :**

« Les jeunes ne sont pas l'avenir, ils sont le présent ! »

« À l'échelle européenne, nos revendications sont les mêmes : salaires, logement, conditions de travail. »

Son message est clair : la génération montante revendique, s'implique et veut être écoutée.

« Faites-nous confiance : emmenez les jeunes en négociation, dans les branches, en CSE. Donnez-leur la parole. »

Même constat pour **James Rabbitte, représentant irlandais d'UNI Jeunes :**

« Partout en Europe, les mêmes problé-

matiques : salaires bas, logements inaccessibles. En Irlande, des lois discriminatoires permettent encore de payer les jeunes sous le salaire minimum. »

Et de conclure :

« Les capitalistes n'ont pas de frontières, les travailleurs ne devraient pas en avoir non plus. »

**Élodie Papin, FO VYV3 Pays de la Loire,** témoigne d'un parcours de militante FO née sur le terrain :

« FO a été là pour nous soutenir, pour nous apprendre à revendiquer. »

« Les jeunes n'ont souvent jamais entendu parler de syndicalisme. À nous de leur dire qu'ils ne sont pas seuls. »

# engagement syndical !

syndicalisme avance quand il innove. Une après-midi pour tordre le cou aux clichés et rappeler qu'il y a toujours des marges de conquête concrètes, accessibles et à portée de main.



Éric Péres,  
Secrétaire général  
de FO-Cadres

Christian  
Dexemple,  
animateur

3



Christian  
Dexemple,  
animateur

Béatrice Surjus,  
FO CAF Perpignan,

Éric Francavilla,  
FO Groupama

Mathieu Cornillaud,  
FO MACIF

Sébastien Busiris,  
Secrétaire général  
de la FEC FO



M. Degois

Elle salue l'appui de son UD : « J'ai été épaulée, formée, encouragée. C'est grâce au terrain qu'on grandit. »

Pour elle, tout commence par la transmission du rapport de force et le passage de savoirs entre générations.

**Marine Carret, du CIC Ain, incarne cette relève :**  
« Ce qui m'a poussée à m'engager, c'est la

dégradation des conditions de travail. On nous en demande toujours plus, et certains collègues craquent. »

« Je voulais être cette personne qui puisse dire stop, qui apporte du soutien. » Elle insiste sur la solidarité entre militants :

« FO, c'est une famille. Le plus difficile,

parfois, c'est le regard des collègues. Mais il faut tenir. »

Et rappelle l'urgence : « Certains jeunes, quand ça ne va pas, préfèrent partir que se battre. À nous de leur transmettre les valeurs de solidarité et de combat. » ■

TABLE  
RONDE  
2

# Les cadres et le syndicat, c'est possible !



M. Degois

Deuxième idée reçue : les cadres ne se reconnaissent pas dans les syndicats. Trop autonomes ? Trop individualistes ? Pas concernés ? Là encore, la table ronde a balayé les clichés : les cadres sont prêts à s'engager, pourvu qu'on parle leur langage et qu'on écoute leurs réalités.

**Éric Péres, Secrétaire général de FO-Cadres**, plante le décor :

« Les cadres, ce n'est pas une cause perdue. Sinon, on ne serait pas à FO ! »

« Leur situation s'est profondément dégradée : temps de travail sans fin, pression accrue, inégalités persistantes. »

« Le cadre est devenu une variable d'ajuste-

ment. Dans les plans sociaux, c'est souvent par eux qu'on commence. »

Il souligne que la propension à adhérer chez les cadres progresse :

« Quelque chose a changé. L'engagement reste une valeur forte, surtout chez les plus jeunes. »

Mais à condition de traiter leurs sujets : forfaits jours, mobilité, charge mentale, reconnaissance, égalité femmes-hommes, transition écologique vue du monde du travail.

« Si on veut les convaincre, il faut parler de leur vie, pas seulement de leurs fiches de paie. »

**Philippe Gensse, responsable syndical central FO Axa France**, en apporte la preuve :

« Chez AXA, les cadres représentent désormais 85 % des effectifs. Nous avons adapté notre communication : même fond, nouvelle forme. »

« En 2009, nous avions 10 candidats cadres ;

TABLE  
RONDE  
3

# S'implanter, conquérir la représentativité,



M. Degois

Trois parcours, trois façons de refaire vivre la présence syndicale sur le terrain.

À la Macif, à Groupama et à la CAF des Pyrénées-Orientales, les militants FO ont raconté comment ils ont transformé une perte de représentativité ou une absence en moteur de reconquête.

Entre coordination rigoureuse, communication inventive et enracinement local, leurs expériences prouvent qu'une dynamique collective peut tout relancer. Comme l'a rappelé Sébastien Busiris en conclusion :

« Rien n'est jamais perdu pour qui a envie de se battre. »

**Mathieu Cornillaud, FO Macif**, « Le choc de la perte de représentativité a été brutal. Mais plutôt que de subir, on s'est retroussé les manches. »

« La clé, ça a été la coordination nationale : se voir, échanger, agir ensemble. »

« La syndicalisation, c'est du terrain, du terrain et encore du terrain ! »

« Les outils numériques aident, mais rien ne remplace le contact humain. »

« Aujourd'hui, on est passés de 140 à 550 syndiqués : la preuve qu'un collectif organisé peut tout regagner. »

**Éric Francavilla, FO Groupama**, « On a perdu, puis on a tout changé : communication, esprit d'équipe, rythme. »

« Chez nous, pas d'égo, des idées. Celui qui a une idée la partage, celui qui peut l'améliorer la fait grandir. »

« Il faut être curieux, offensif, et parler

en 2022, 70. Aujourd'hui, 17 élus cadres siègent dans les CSE. »

Résultat : FO est devenue une organisation attractive, y compris pour des élus venus d'autres syndicats.

**Aurélia Garcia, CSSCT FO LCL**, incarne ce lien entre techniciens et cadres :

« J'ai commencé technicienne, je suis devenue cadre. Les besoins changent, mais la clé reste la même : l'écoute. »

« Cadres ou non, tous restent des salariés, avec leurs préoccupations, leurs attentes, leurs besoins de reconnaissance. »

En conclusion, **Sébastien Busiris, Secrétaire général de la FEC FO**, qui a rejoint la table ronde, a lancé un appel à poursuivre l'effort :

« On a souvent entendu : les cadres, c'est difficile. Ils ne veulent pas nous parler. C'est faux. »

« Les cadres sont plus syndiqués que les techniciens. À nous d'en tirer les conséquences. »

Et de conclure : « Ensemble, trouvons les moyens de renforcer notre présence dans ce collège. On a une belle page à écrire. » ■



## L'INTERVIEW FILMÉE DE RINALDO MERLO



L'émotion était palpable lors de la projection de l'interview filmée de Rinaldo Merlo.

“ Il faut aimer les gens, c'est tout ”

Sous l'œil fraternel de la caméra de notre camarade Emmanuel Dumas, Rinaldo évoque son engagement, entre passion, lucidité et humour. Ses mots sonnent comme un passage de relais, un ultime message de fidélité au combat collectif.

Ce témoignage, empreint d'humanité et de conviction, restera son dernier.

Rinaldo s'est éteint le lendemain, à l'âge de 93 ans. Le Congrès a vibré.



# c'est possible !

le langage de toutes les générations. »

« On a créé une mascotte, une com' piquante, des tracts vidéos, des QR codes, et surtout de la visibilité. »

« Il faut oser, oser, oser. L'innovation, c'est une arme syndicale. »

**Béatrice Surjus, FO CAF Perpignan**, « Je ne supportais pas que FO soit absente d'un organisme voisin. Alors on y est allé. »

« Parfois, tout commence par un coup de fil et beaucoup de détermination »

« En trois jours, on a monté une liste complète, et quatre ans plus tard, on était majoritaire. »

« La formation syndicale, c'est notre levier pour durer. »

« Nos militants FO sont formés, solidaires et surtout, ils y croient. » ■

# Optez pour une épargne éthique et performante !

**Une offre pensée pour vous :** des performances durables, un cadre fiscal attractif et des outils simples pour vous accompagner à chaque étape.

**Contactez-nous :**

[relations-exterieures@malakoffhumanis.com](mailto:relations-exterieures@malakoffhumanis.com)

Un grand moment d'éclairage et de dialogue lors de notre Congrès ! Thomas Porcher, économiste, essayiste, chroniqueur, conférencier, est intervenu pendant plus d'une heure à la tribune pour un débat sur notre modèle social et les futurs choix économiques à mener.

## « Déconstruire les dogmes libéraux ! »

**T**homas Porcher a livré une démonstration limpide : si l'économie semble nous gouverner, c'est parce qu'on l'a vidée de sa dimension humaine et politique. « L'économie doit être au service de l'humain, pas l'inverse », rappelle-t-il d'emblée, en dénonçant la résignation que les dogmes libéraux ont imposée aux citoyens comme aux responsables publics.

Son premier cheval de bataille : la dette publique, devenue l'alibi permanent de l'inaction. « On nous répète qu'il n'y a pas d'argent magique », ironise-t-il, « mais on oublie que la France possède un patri-

moine public et privé immense ». Pour Thomas Porcher, la dette n'est pas un fardeau insurmontable, mais un outil de politique économique, à condition de savoir ce qu'on veut financer.

De la même manière, il démonte la peur du déficit : « Les États-Unis ou la Chine creusent leurs déficits pour investir dans l'avenir ; en Europe, on panique dès qu'on dépasse 3 % ». Derrière cette discipline budgétaire, il voit une stratégie bien connue : « affamer la bête », c'est-à-dire affaiblir volontairement le service public pour mieux justifier sa privatisation.

Le diagnostic est sans détour : la pensée économique dominante s'est déconnectée du réel et sert surtout à préserver des intérêts établis. Formés dans les mêmes écoles, « les dirigeants vivent dans un monde où la concurrence et la compétitivité sont des dogmes, pas des outils ». À rebours de cette orthodoxie, Porcher plaide pour une réappropriation citoyenne du débat économique :



« Si quelqu'un avait un doute, Thomas vient de nous prouver que nos revendications sont possibles. Ce sont des choix de société que l'on nous refuse. Alors restons fermes sur nos revendications mes camarades, parce que nos revendications sont justes. »

Sébastien Busiris, Secrétaire général de la FEC FO

« Il n'y a pas une seule voie possible. D'autres modèles existent, mais encore faut-il qu'on ose les discuter sur un pied d'égalité. »

Son message aux militants est clair : ne pas douter. Douter, c'est accepter les règles du jeu des autres ; débattre, c'est déjà commencer à les changer ■

### Thomas Porcher

Membre des Économistes Atterrés, docteur en économie de l'Université Panthéon-Sorbonne, Thomas Porcher est professeur à la Paris School of Business. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le best-seller *Traité d'économie hérétique* (Fayard). Depuis 2023, il assure le Débat éco de la matinale de France Inter face à Dominique Seux.

## Résolution générale ¶

Le 58<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Employés et Cadres FORCE-OUVRIERE, réuni à Bourg-en-Bresse du 27 au 31 octobre 2025, réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906. ¶

¶ Le Congrès s'inscrit totalement dans l'ensemble des revendications exprimées par le 25<sup>ème</sup> Congrès Confédéral et par la résolution du CCN des 24 & 25 septembre 2025 en réaffirmant la détermination de la CGT-FO à combattre les contre-réformes, les ordonnances travail et à défendre le droit des salariés. ¶

Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la négociation et la pratique contractuelle, toujours fondées sur le rapport de force, sont les outils essentiels. Les libertés syndicales, de négociation et le droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications. ¶

Présentée, discutée et amendée en séance plénière, la résolution générale a été adoptée à l'unanimité avec une abstention et deux voix contre. Ce texte, rédigé par les membres de la Commission de résolution, fruit du débat et du travail collectif des délégués, fixe les orientations et les priorités de la FEC FO pour les quatre prochaines années : défense du modèle social, renforcement de l'Organisation et unité d'action.

# La résolution générale



Sous l'œil vigilant de Christophe Le Comte, Président de séance, un comptage attentif des voix exprimées établit l'adoption de la résolution générale du 58<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Employés et Cadres.

Eric Pelard,  
rapporteur de  
la Commission  
de résolution  
générale

# rale est adoptée!

Sera le genre humain.



En clôture, tradition oblige, les congressistes ont entonné *L'Internationale*, moment de fraternité et de fierté partagé pour refermer un Congrès riche, uni et combatif.



CEUX  
QUI VIVENT  
CE SONT  
CEUX QUI  
LUTTENT

Victor Hugo



**Des experts 360° qui vous écoutent et vous accompagnent,  
depuis plus de 35 ans !**



### Connaître pour savoir, savoir pour agir

Les experts CSE du Groupe Legrand sont là pour vous accompagner, **sur des thématiques financières, juridiques, sociales ou SSCT**, et vous permettre de bien comprendre le périmètre de vos actions, de votre rôle, auprès des salariés que vous représentez.

#### Groupe Legrand c'est 4 pôles d'excellence...



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Formations CSE - SSCT



Expertise SSCT



[www.groupe-legrand.com](http://www.groupe-legrand.com)  
20, rue Brunel - 75017 Paris  
01 42 25 30 30  
[info@groupe-legrand.com](mailto:info@groupe-legrand.com)